

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 30 JUIN à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Grivesnes sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, RAMON Marie-Gabrielle, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, DOVERGNE Alain, LARTIGAU Alain suppléant de WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, VERONT Fabrice, BOQUET Cédric, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 34
· dont suppléés : 1

Membres représentés : 15

Votants : 49

Date de la convocation
23 juin 2022

Secrétaire de séance :
M. Cédric BOQUET

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, Mme BLIN Monique de M. BLIN Nicolas, Mme DOUAY Sonia de M. LECOINTE Jean-Noël, M. Joel BEAUMONT de Mme ROSE Maryse-Corrinne, M. DESROUSSEAUX Éric de M. COTTARD Yves, M. VAN OOTEGHEM J. Michel de M. LEVASSEUR Roger, M. DOVERGNE Alain de Mme BERTOUX Julia, M. HEYMAN Christophe de CHANTRELLE Brice, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. DELANAUD Stéphane de M. LAMOTTE Dominique, M. MEGLINKY de M. NOCHEZ Didier, M. DOVERGNE Alain de M. DEMOUY Bertrand, Mme RAMON Marie-Gabrielle de Mme TESTART Laëtitia, M. MEGLINKY Philippe de Mme RIQUIER Ludivine, M. BOUCHER Michel de MAROTTE Philippe

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BERTOUX Julia, RIHET Anne, DAMAY Lydie, TESTART Laëtitia, RIQUIER Ludivine, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie,
Messieurs BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, LAVOINE Nicolas, LEVASSEUR Roger, TEN Franck, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, TOURNIQUET Gautier, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

OBJET : Procès-verbal de transfert CCALN SDTE

Rapport de Monsieur Francis MOURIER, Vice-Président Eau-Assainissement-GEMAPi, Président du Conseil d'exploitation des RASPE et RASPA,

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi 2018-702 du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences « Eau et Assainissement » aux communautés de communes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2020 portant extension des compétences de la CCALN aux compétences « Eau » et « Assainissement »

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 mars 2021 mettant fin à l'exercice de la compétence du SDTE Vallée de la Noye ;

Considérant que l'arrêté préfectoral mettant fin à l'exercice des compétences du SDTE renvoie en son article 2, au L.5211-26 du CGCT, précisant notamment les modalités applicables en cas d'obstacle à la liquidation,

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 41, Contre : 1 Mme Demorsy Roseline - Abstentions : 7 Mmes Rose Maryse-Corrinne, Blin Monique, Mrs Blin Nicolas, Wallet Joël, Beaumont Joël, Caron Hubert, Boquet Cédric) le Conseil Communautaire :

- Constate la non-formalisation au 30 juin 2022 des opérations de liquidation par le syndicat SDTE Vallée de la Noye auprès de la CCALN, indispensables à la rédaction des procès-verbaux de transfert,
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président Eau-Assainissement-Gémapi à signer tous documents relatifs à ce constat et à ses conséquences.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 30 JUIN 2022
à GRIVESNES

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 04/07/22

Le Président,

Affiché le 05/07/22

Alain DOVERGNE

